

# DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

## DELIBERATION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de MARS 2017

SEANCE du MARDI 14 MARS 2017

### MOYENS GENERAUX Finances et comptes publics

**Décision Modificative n° 1 du budget 2017 (budget principal, budget annexe du site de Charade)**

N° 3.11 du bordereau

**Séance présidée par Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL  
Président du Conseil départemental**

**Etaient présents :**

*M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Mme Pierrette DAFFIX-RAY, M. Eric GOLD, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gérard BETENFELD, Mme Dominique GIRON, M. Olivier CHAMBON, Mme Elisabeth CROZET, M. Bernard SAUVADE, Mme Marie-Anne BASSET, Mme Colette BETHUNE, M. Claude BOILON, M. Gregory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Jocelyne BOUQUET, M. Jean-Marc BOYER, Mme Nathalie CARDONA, Mme Annie CHEVALDONNÉ, Mme Catherine CUZIN, Mme Caroline DALET, M. Pierre DANIEL, M. Laurent DUMAS, Mme Nicole ESBELIN, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUEDOUAH-VALLEE, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, M. Flavien NEUVY, M. Bertrand PASCUTO, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, Mme Monique POUILLE, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Pierre RIOL, Mme Monique ROUGIER, M. Michel SAUVADE, Mme Elise SERIN, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Bernadette TROQUET.*

**Absents ou excusés :**

*M. Alexandre POURCHON, Mme Dominique BRIAT, M. Gérald COURTADON, Mme Nadine DÉAT, M. Damien BALDY, M. Bertrand BARRAUD, Mme Valérie BERNARD, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Luc COUPAT, M. Jean-Paul CUZIN, M. Antoine DESFORGES, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS, M. Florent MONEYRON, M. Lionel MULLER, M. Jean-Philippe PERRET, M. Gilles PÉTEL, M. Jean PONSONNAILLE.*

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier ses articles L. 3212-1, L. 3312-1, L. 3312-2 et L. 3312-3 (adoption du budget),

Vu la délibération du Conseil général du 25 mars 2003 décidant, dans le cadre de l'instruction M52 relative à la comptabilité départementale, de voter le budget départemental par nature,

Vu les propositions concernant le projet de Décision Modificative n° 1 du budget 2017 (présentation et note complémentaire),

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

**LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT**

**EXPOSÉ**

L'instruction interministérielle M52 sur la comptabilité des Départements précise que le budget du Conseil départemental est constitué d'un Budget primitif auquel s'ajoutent s'il y a lieu une ou plusieurs Décisions Modificatives (DM).

Celles-ci autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes étapes budgétaires et indiquent les moyens de financement correspondants.

Dans la présentation ci-après, sont successivement examinés les recettes, les dépenses et l'équilibre de cette étape budgétaire.

Des états annexes sont également joints : d'une part, une balance générale de la DM1 et d'autre part, un état par programmes et politiques des AP de dépenses et de recettes ainsi que des crédits hors AP.

## CHAPITRE I – BUDGET PRINCIPAL

La DM1 intègre les peignages des AP et AE antérieures à 2017. Cette opération induit à la fois des réductions d'AP et d'AE au regard des règles de caducité définies par la collectivité ainsi que des inscriptions de CP en fonction du stock de CP 2016 non mandatés.

### LES RECETTES

#### A/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au total, les AP sont peignées à hauteur de **243 626,63 €**. Ces réductions sont liées à des réalisations de recettes moindres que prévu.

Les recettes réelles d'investissement sont augmentées de **76 905,35 €**.

Politique habitat : une diminution de -152 083,48 € est enregistrée pour les remboursements de prêts à l'habitat en lien avec une moindre réalisation en 2016.

Politique voirie : les AP sont peignées à hauteur d'un montant net de 146 880 €.

Politique environnement : une AP d'un montant de 1,5 M € (inscription des CP à partir de 2018) est créée dans le cadre de la nouvelle convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte concomitamment à l'inscription de dépenses (cf. dépenses d'investissement). Une délibération particulière a été prise lors de cette même session.

Politique	CP Hors AP (1)	AP nouvelle	Révision AP	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIAL			-44,29	2 605,49				2 605,49
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				-2 101,25	-9 421,50	-1 639,75		-2 101,25
ENVIRONNEMENT		1 500 000,00	-7 936,47	-9 000,00	628 950,00	900 000,00		-9 000,00
GRANDS PROJETS			6 019,26		-234 907,80			0,00
HABITAT ET LOGEMENT			-152 083,48					0,00
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL			-3 000,00					0,00
TRANSPORTS	3 431,11							3 431,11
VOIRIE			-146 880,00	81 970,00	82 218,00	-135 600,00		81 970,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 431,11</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>-303 924,98</b>	<b>73 474,24</b>	<b>466 838,70</b>	<b>762 760,25</b>	<b>0,00</b>	<b>76 905,35</b>



## B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont diminuées de **13 506,20 €**.

Politique habitat : 111 715,38 € sont inscrits au titre de la réinscription de CP qui n'ont pas fait l'objet d'exécution en 2016 (recouvrement recettes de l'Etat pour le programme d'amélioration de l'habitat privé des particuliers).

Politique voirie : la diminution des crédits se monte à -171 647,63 €. Elle représente pour l'essentiel l'ajustement des comptes de variation de stocks de glissières, pneus, carburant, divers matériels du Parc Technique Départemental afin de prendre en compte le stock initial constaté en début d'exercice (une diminution identique est proposée en recettes).

Politique transports : une inscription de 43 528,05 € est prévue pour régulariser un trop versé par le Département à un transporteur en 2016.

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIALE			-3,00					-3,00
ENVIRONNEMENT			6 215,53	2 898,00	2 898,00			2 898,00
HABITAT ET LOGEMENT DES PERSONNES				111 715,38				111 715,38
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS					1 137 273,50			0,00
TRANSPORTS	43 528,05							43 528,05
VOIRIE	-171 647,63							-171 647,63
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-128 119,58</b>	<b>0,00</b>	<b>6 212,53</b>	<b>114 613,38</b>	<b>1 140 171,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 506,20</b>

## LES DEPENSES

### A/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans toutes les politiques, des peignages d'AP sont réalisés suite au solde de dossiers ou à l'ajustement du coût des opérations à hauteur de 6 281 562,07 €. Les CP 2017 ont fait l'objet de réinscriptions au titre des crédits 2016 non mandatés.

Les dépenses réelles d'investissement sont augmentées de **1 222 522,70 €**.

#### Politique éducation et jeunesse :

Une AP de 15 000 € est créée pour l'aide à l'acquisition d'équipements de cuisine dans les collèges.

Des transferts d'AP antérieures à 2017 sur des AP 2017 sont proposés pour deux programmes de grosses réparations des collèges (cf. délibération particulière prise lors de cette même session) : 290 000 € sur programme annuel (réfection de l'étanchéité des toitures terrasses du collège "Gérard Philipe" de Clermont-Ferrand ainsi que réfection des peintures et des couloirs et pose des cimaises au collège "Michel de l'Hospital" à Riom) et 130 000 € sur travaux urgents.

Politique environnement :

Trois AP sont créées : la première à hauteur de 800 000 € pour financer l'opération COCON 2 (nouveau programme d'isolation des combles dans certains bâtiments publics), la 2<sup>ème</sup>, d'un montant de 1 992 000 € pour les autres actions de la nouvelle convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et une de 90 000 € dans le cadre de l'Agenda 21 (AMO pour l'étude des contrats d'exploitation des chaufferies des bâtiments départementaux et des collèges). (cf. délibération particulière prise lors de cette même session).

Par ailleurs, 25 000 € sont proposés pour rénover le cheminement piétonnier autour du lac Chambon.

Politique patrimoine départemental :

Une inscription de crédits est prévue à hauteur de 24 893,40 € afin de réaliser des travaux dans la Chapelle des Cordeliers.

Une augmentation de 15 148 € est prévue pour la 1<sup>ère</sup> tranche de mise en accessibilité du patrimoine départemental.

Politique tourisme :

L'AP relative au projet d'acquisition du lac du Guéry à EDF pour un montant de 656 430 € en AP (CP 2017 : 60 000 €) est transférée de la politique "tourisme" vers la politique "environnement".

Politique	CP Hors AP (1)	AP nouvelle	Révision AP	Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIAL		50 000,00	3 943,70	293 158,93	-158 000,00			293 158,93
DEVELOPPEMENT CULTUREL			-72 307,72	42 293,90	10 000,00			42 293,90
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			-948 008,04	320 158,85	-176 156,80	-50 000,00		320 158,85
DEVELOPPEMENT TOURISME			-865 117,87	270 695,13		-430 000,00		270 695,13
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE			-311 514,19	51 395,79	675 113,72			51 395,79
EDUCATION ET JEUNESSE		15 000,00	-704 282,50	231 201,52	829 300,95			231 201,52
ENVIRONNEMENT	25 000,00	2 882 000,00	-68 419,21	714 072,09	2 981 184,40	2 865 699,95		739 072,09
FINANCES	1 000,00							1 000,00
GRANDS PROJETS			-98 544,33	-41 219,89	368 460,60	430 000,00	0,43	-41 219,89
HABITAT ET LOGEMENT			-1 058 714,70	365 405,27	-26 082,32	-486 841,88	-457 500,00	365 405,27
INFORMATIQUE ET MOYENS			-114 423,28	19 295,47	424 893,50			19 295,47
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS				-233 500,00	411 025,00			-233 500,00
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL			-114 035,21	759 503,34	150 335,80			759 503,34
POLITIQUES TERRITORIALES	7 652,00		-215 728,07	-1 142 192,15	1 071 970,80	1 221 996,41		-1 134 540,15
RESSOURCES HUMAINES	5 000,00							5 000,00
SPORTS			-3 116,50	-502 941,00	572 865,00			-502 941,00
VOIRIE			-214 622,75	36 543,45	1 679 021,68	617 831,53	21 022,00	36 543,45
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>38 652,00</b>	<b>2 947 000,00</b>	<b>-4 184 890,67</b>	<b>1 183 870,70</b>	<b>8 813 932,33</b>	<b>4 168 686,01</b>	<b>-436 477,57</b>	<b>1 222 522,70</b>

B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Des peignages d'AE sont réalisés à hauteur de 896 467,53 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont augmentées de **586 201,86 €**.

Politique insertion et lutte contre les exclusions :

Un montant de 55 890,63 € est inscrit pour régularisation annuelle du paiement des allocations RMI 2016, suite au courrier adressé par la CAF. Les AE antérieures liées à la programmation FSE sont peignées à hauteur de 421 701,72 €.

Finances

Sur le total de 123 975,13 € proposés, 103 500 € sont prévus pour le remboursement d'un dégrèvement de la taxe de publicité foncière et 18 718,28 € pour les frais de formation des élus (report des crédits 2016 non consommés en application de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat).

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIALE	-4 570,00		-99 862,55	111 602,22				107 032,22
DEVELOPPEMENT CULTUREL	-4 400,00		-21 160,00	42 137,64				37 737,64
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	667,00		-3 719,29	-3 161,98				-2 494,98
DEVELOPPEMENT TOURISME	2 500,00		-56 975,72	4 977,90				7 477,90
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE			-2 545,94	-78,54	2 500,00			-78,54
EDUCATION ET JEUNESSE	-11 000,00		-2 060,90	4 736,76				-6 263,24
ENVIRONNEMENT	-2 500,00		-188 805,13	-56 241,08	34 210,54			-58 741,08
FINANCES	123 975,13							123 975,13
GRANDS PROJETS			-18 641,55	290 727,16	-69 000,00			290 727,16
HABITAT ET LOGEMENT			-29 891,53	16 358,00				16 358,00
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	55 890,63		-421 701,72	120 957,12	1 283 077,31			176 847,75
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	3 000,00							3 000,00
POLITIQUES TERRITORIALES			-79 458,35	59 174,06	19 000,00			59 174,06
RESSOURCES HUMAINES	9 272,96		-21 644,85	-12 147,75	180 000,00			-2 874,79
TRANSPORTS	-7 468,00		7 468,00	27 970,90				20 502,90
VOIRIE	-186 178,27							-186 178,27
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-20 810,55</b>	<b>0,00</b>	<b>-938 999,53</b>	<b>607 012,41</b>	<b>1 449 787,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>586 201,86</b>



### L'ÉQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

En section de fonctionnement, l'autofinancement est diminué de 599 708,06 €.

En investissement, une baisse de l'excédent de 1 145 617,35 € est enregistrée, ce qui conduit à une augmentation de l'emprunt de 1 745 325,41 €.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	586 201,86	-13 506,20
	<b>BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT</b>	
	-599 708,06	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	1 222 522,70	76 905,35
	<b>DIMINUTION EXCÉDENT DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	
	-1 145 617,35	
	<b>BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT</b>	
	-599 708,06	
	<b>HAUSSE DE L'EMPRUNT VOTÉ</b>	
	1 745 325,41	

## CHAPITRE 2 : BUDGET DU SITE DE CHARADE

### LES DEPENSES

#### A/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement sont diminuées de 38 830,64 €.

##### Politique patrimoine départemental :

Des diminutions d'AP à hauteur de 38 830,64 € correspondent pour 25 000 € à un transfert de financement sur le fonctionnement (à partir de l'AP 2017) et pour 13 830,64 € à des peignages d'AP antérieures.

Politique	CP Hors AP (1)	AP nouvelle	Révision AP	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020	
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL			-38 830,64	-38 830,64				-38 830,64
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-38 830,64</b>	<b>-38 830,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-38 830,64</b>

#### B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont augmentées de 25 000 €.

##### Politique développement économique

Une inscription 25 000 € hors AE est proposée sur les actions de communication et d'encadrement sécurité en régularisation d'un virement effectué antérieurement pour mettre en place des travaux en régie.

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	25 000,00							25 000,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>

## L'ÉQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 – SITE DE CHARADE

Un excédent de financement d'investissement de 38 830,64 € diminué de la baisse de l'autofinancement de 25 000 € permet de diminuer la subvention d'équilibre de 13 830,64 €.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	25 000,00	0,00
	<b>BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT (avant ajustement de la subvention d'équilibre)</b>	
	-25 000,00	
	<b>BAISSE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE</b>	
	-13 830,64	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	-38 830,64	0,00
	<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	
	38 830,64	
	<b>BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT</b>	
	-38 830,64	

Sur proposition du Vice-Président délégué du Conseil départemental en charge des moyens généraux et du Rapporteur Général du Budget,

Après en avoir délibéré en séance publique, le quorum étant atteint,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME**

#### **DÉCIDE**

*à la majorité des suffrages exprimés, les Conseillers départementaux du groupe d'Union des Républicains et ceux du groupe Front de Gauche - Gauche Citoyenne ayant voté contre,*



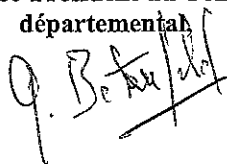
- **d'adopter** la Décision Modificative n° 1 du budget 2017, par nature, par chapitre et sans crédits spécialisés, pour les montants indiqués sur la présentation agrégée jointe en annexe à la présente délibération, selon les balances générales également jointes en annexe.

Cette Décision Modificative s'équilibre, pour le budget principal et pour le budget annexe du Site de Charade, en mouvements budgétaires, à la somme de **1 156 355,22 €**.

- Le budget principal s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme de -13 506,20 €, et en section d'investissement à la somme de 1 222 522,70 €, soit au total une somme de **1 209 016,50 €**,
- Le budget annexe du site de Charade s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme de -13 830,64 € et pour la section d'investissement à la somme de -38 830,64 €, soit au total une somme de **-52 661,28 €**.

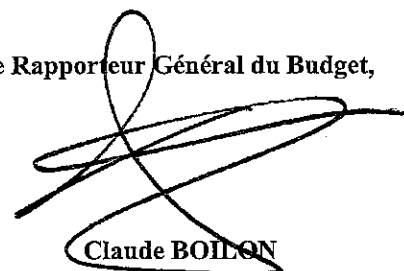
Transmission au Représentant de l'Etat  
N°                    le  
Publication le  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Clermont-Ferrand, le  
P/le Président du Conseil départemental,  
Signé : Gérard BETENFELD  
Claude BOILON

**Par délégation du Président,  
le Vice-Président du Conseil  
départemental**



**Gérard BETENFELD**

**le Rapporteur Général du Budget,**



**Claude BOILON**



## ANNEXES

- Document chiffré voté

- Arrêté des signatures

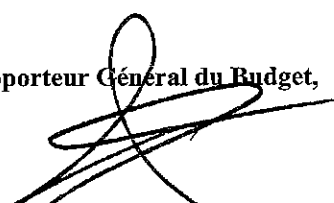
Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil départemental du 14 mars 2017

Par délégation du Président,  
le Vice-Président du Conseil départemental,



Gérard BETENFELD

le Rapporteur Général du Budget,



Claude BOILON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Délibération DM1 2017 du CG 63

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/03/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/03/2017

---

**Numéro de l'acte :** 17\_01952 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 063-226300010-20170328-17\_01952-BF

---

**Date de décision :** 28/03/2017

**Acte transmis par :** Pierre JARSAILLON

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires